Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260322-DEL20260322_17-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mars 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
18 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt,
Le vingt-deux du mois de mars à onze heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Madame Marylène DERRIEN, doyenne de l'assemblée.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Etaient présents :

TAISSET Maëlig, LE MÉHAUTÉ Claude, GOAZIOU Fabienne, LE BLANC Stéphane, GOUEREC Nathalie, GUERVILLY Alan, BOCHER Emilie, HERNOT Hervé, MADEC Myriam, RAULT Frédéric, DERRIEN Marylène, BRIAND Yvon, GALLIER Coline, CARON Guillaume, FOVET Karine, Conseillers Municipaux,

Absents excusés : -

Absents : -

Secrétaire de séance : GALLIER Coline

Election du.de la Maire

Mme Marylène DERRIEN invite le conseil à procéder à l'élection du Maire.

Mme Marylène DERRIEN sollicite 2 volontaires comme assesseurs pour gérer les opérations de vote : M Alan GUERVILLY et Mme Emilie BOCHER acceptent d'être assesseurs.

Mme Marylène DERRIEN demande s'il y a des candidats aux fonctions de Maire ?

Mme Marylène DERRIEN enregistre la candidature de Mme Maëlig TAISSET et invite les conseillers municipaux à passer au vote. Les assesseurs procèdent au dépouillement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après, au 1er tour de scrutin :

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15**
- **Nombre de bulletins nuls ou assimilés : 0**
- **Nombre de bulletins blancs : 0**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Majorité requise : 8**
- **A obtenu Mme Maëlig TAISSET : 15 (quinze) voix**

Mme Maëlig TAISSET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée Maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
La Maire,
Maëlig TAISSET

Coline GALLIER
Secrétaire de séance